

---

## Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 27 avril 2026

---

# Les Transports publics genevois renforcent leur offre afin de faciliter l'accès aux loisirs durant l'été

**Les Transports publics genevois (tpg) annoncent la mise en œuvre de plusieurs mesures estivales : réseau nocturne opérationnel dès le jeudi soir, renforcement de la desserte de la « ligne des plages » et augmentation du nombre de courses en direction du téléphérique du Salève.**

Avec le retour des beaux jours, les Transports publics genevois (tpg) s'apprêtent à renforcer leur offre pour accompagner les Genevois et les Genevoises dans la pratique de leurs loisirs durant l'été.

### Extension du réseau nocturne aux nuits du jeudi au vendredi

À compter du jeudi 30 avril jusqu'au jeudi 24 septembre 2026 inclus, l'offre nocturne est renforcée sur le réseau des tpg. En complément des soirées du week-end, il sera ainsi possible de profiter durant les nuits de jeudi à vendredi du réseau nocturne des tpg, avec des derniers départs du centre-ville vers 3h30 du matin. L'ajout des « jeudredis » répond à une demande croissante observée en été, en particulier chez les jeunes.

### Nouvelles fréquences et prolongation du tracé de la « ligne des plages »

Plébiscitée l'été dernier pour sa première année d'exploitation, la ligne 29, appelée communément la « ligne des plages », sera à nouveau opérationnelle à partir du vendredi 1<sup>er</sup> mai jusqu'au dimanche 27 septembre 2026. Plusieurs évolutions structurelles sont prévues pour cette deuxième saison.

Sur la Rive droite, le terminus est désormais situé à l'arrêt « Versoix, La Scie », offrant un accès direct à la plage de la Bécassine sur la commune de Versoix. Cette extension répond à un besoin identifié lors de la première saison d'exploitation. En direction de Collonge-Bellerive, la ligne 29 empruntera désormais une boucle via les arrêts de « Genève, Bel-Air » et de « Genève, Molard » avant de rejoindre Rive pour davantage de connexions avec le réseau tpg. De plus, l'arrêt « Genève, Parc et Plage des Eaux-Vives » sera désormais accessible depuis la ville.

Durant les vacances d'été, du lundi 29 juin au vendredi 14 août, la ligne 29 fonctionnera sept jours sur sept, de 9h à 1h du matin, avec une fréquence de passage de 15 minutes en journée et de 20 minutes en soirée. Cette fréquence quotidienne représente une extension significative par rapport à sa première année d'exploitation.

Les vendredis hors de la période des vacances d'été, les premiers départs depuis Rive seront avancés à 20h (contre 21h précédemment) et le service est prolongé jusqu'à 1h du matin (contre minuit par le passé). Les samedis, dimanches et jours fériés bénéficieront d'un renforcement des courses en soirée jusqu'à 1h du matin.

### Ligne renforcée entre le centre-ville et le téléphérique du Salève

La fréquence de la ligne 8 sera aussi renforcée chaque dimanche du 3 mai au 27 septembre 2026 de 9h à 14h en direction de « Veyrier, douane », situé à quelques minutes de la gare de départ du téléphérique du Salève, puis de 14h à 19h en direction de « Genève, Cornavin ». Ce renforcement, déjà mis en œuvre l'an dernier avec des résultats probants, s'inscrit dans la volonté des tpg de proposer une alternative crédible pour les déplacements à destination du Salève.

Ces différentes mesures illustrent de manière concrète la volonté des tpg de dynamiser l'utilisation des transports publics pour les activités de loisirs à destination de toutes les franges de la population, en adéquation avec la stratégie du Département de la santé et des mobilités (DSM) de l'Etat de Genève.

### Pour toutes questions pour les médias uniquement :

François Mutter, porte-parole des Transports publics genevois (tpg)  
+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - [mutter.francois@tpg.ch](mailto:mutter.francois@tpg.ch)

*Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence dans l'agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.*

